

## Activités culturelles par des professionnels autorisés dans le cadre de la scolarité obligatoire dès le 01.12.2020

La limitation à un certain nombre de classes est nécessaire afin de restreindre le déplacement de grands groupes de personnes et contenir la pandémie. L'école doit respecter strictement les plans de protection mis en place (Décision n° 178 et/ou plan de protection du lieu).

Les activités de chant restent interdites sous leurs différentes formes.

Activités	Niveau	Règles	Remarques
Visites de musées et de galeries d'exposition	Primaire et Secondaire 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 3 classes du même établissement</li> <li>Maximum une classe par visite guidée</li> <li>Port du masque pour les professionnels</li> <li>Port du masque obligatoire pour les élèves dès la 9<sup>e</sup> et distance sociale entre élèves</li> </ul>	Veiller à verser les cachets des événements annulés
Pièces de théâtre, spectacles à vocation préventive, projections au cinéma et concerts	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distance sociale entre le public et la scène ainsi qu'entre élèves et professionnels</li> <li>Port du masque obligatoire pour les enseignants et le personnel du lieu (sauf les interprètes)</li> <li>Maximum 3 classes du même établissement</li> <li>Spectacles possibles également dans l'établissement</li> <li>Possibilité d'accueillir un/des artiste-s au sein d'une classe dans le respect strict du plan</li> </ul>	Veiller à verser les cachets prévus initialement, même si le spectacle profite à moins d'élèves que prévu
	Secondaire 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distance sociale entre le public et la scène ainsi qu'entre élèves et professionnels</li> <li>Port du masque obligatoire pour les enseignants et le personnel du lieu (sauf les interprètes)</li> <li>Port du masque obligatoire pour les élèves dès la 9<sup>e</sup> et distance sociale entre élèves</li> <li>Maximum 3 classes du même établissement</li> <li>Spectacles possibles également dans l'établissement</li> <li>Possibilité d'accueillir un/des artiste-s au sein d'une classe dans le respect strict du plan de protection</li> </ul>	